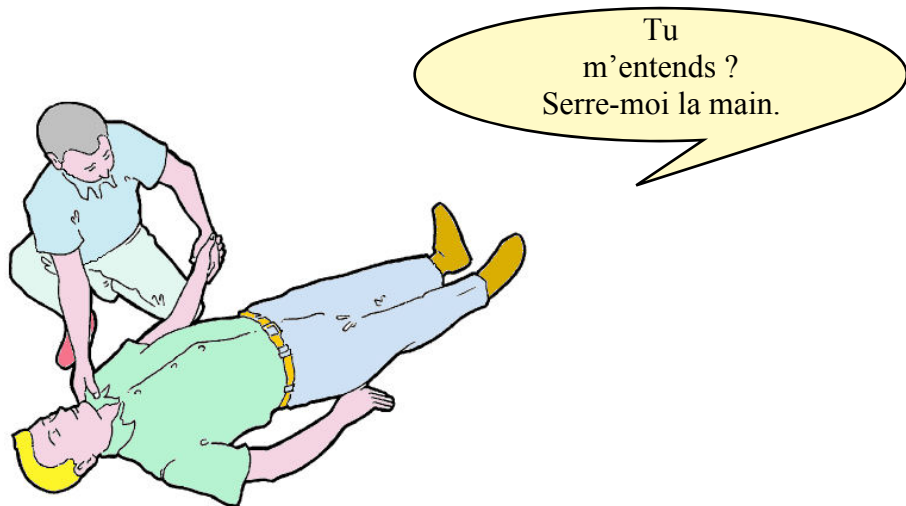


Une perte de conscience peut avoir de multiples origines : un traumatisme crânien suite à un choc avec la bôme, une pathologie médicale (malaise cardiaque, crise d'épilepsie...), une inhalation de vapeurs toxiques...
Devant une victime inconsciente, il faut immédiatement s'assurer qu'elle respire, la protéger et prévenir les secours.

J'évalue l'état de conscience de la victime en quelques secondes. Pour cela :

- Je lui pose une question :
 - Tu m'entends ? Que s'est-il passé ?
- Je donne un ordre simple :
 - Serre moi la main , ouvre les yeux.
- Je la secoue doucement au niveau d'une épaule.



La victime réagit.

Si la victime répond ou réagit, il y a conscience.
Je l'installe dans un lieu sûr, j'évalue régulièrement l'état de sa conscience en lui posant des questions.
Je commence l'enquête sur les causes de cette perte de connaissance.

La victime ne réagit pas.

Si la victime n'a aucune réaction, il y a inconscience.
J'assure immédiatement la liberté des voies aériennes (fiche PS5) et j'évalue la respiration. (fiche PS6)

Pour une évaluation plus précise de l'état de conscience, voir la fiche PS14 - Évaluation des fonctions vitales.